



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 23/05/2025

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Benoît CYPRIANI

Étaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

OBJET : 30 - Accord au classement au titre des monuments historiques de la basilique Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux

Délibération n° 007935

Accord au classement au titre des monuments historiques de la basilique Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°3	30/04/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de donner l'accord de la Ville de Besançon pour le classement au titre des monuments historiques de la basilique Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux.

La commission régionale du patrimoine et des sites dans sa séance du 7 décembre 2011 avait émis un avis favorable à l'extension au classement au titre des monuments historiques de la basilique Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux, propriété de la Ville. L'édifice est inscrit par arrêté depuis le 27 octobre 2006.

La Ville a confirmé à la DRAC par un courrier du 29 avril 2024 son intention de donner son accord au classement de la basilique Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux et de faire prendre par le Conseil municipal une délibération confirmant cet accord.

Cette modification de protection de l'édifice ne modifiera pas le régime juridique d'autorisation de travaux, l'accord de l'État, exercé par la DRAC, étant requis dans les deux cas, tout en ouvrant la possibilité d'une aide financière plus importante de l'État sur les travaux d'entretien et de restauration.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le classement au titre des monuments historiques de la basilique Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Benoît CYPRIANI
Adjoint

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

PÔLE CULTURE
Direction Patrimoine Historique

**Objet : Accord à l'extension de protection de
l'enceinte urbaine et de la basilique Saint-
Férréol et Saint-Ferjeux**

Affaire suivie par : Marie-Laure Bassi
Courriel : marie-laure.bassi@besancon.fr
Tél. : 03.81.87.81.25
N/Réf. : DPH.MLB.2024-03-26.09

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
MADAME LA DIRECTRICE AYMÉE ROGE

HÔTEL CHARTRAIRE DE MONTIGNY
39 RUE VANNERIE
BP 10578
21005 DIJON CEDEX

Bureaux ouverts
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30

Madame la Directrice régionale des affaires culturelles,

À la suite de votre courrier en date du 8 janvier 2024, j'ai le plaisir de vous renouveler notre accord au classement au titre des monuments historiques de l'enceinte urbaine de Besançon conformément à la délibération du 14 juin 2007 prise par le conseil municipal précédent.

Cette extension de protection est essentielle à la gestion quotidienne mise en place par la collectivité de l'ensemble défensif construit par Vauban au XVII^e siècle.

Par ailleurs, la Ville de Besançon est honorée de la proposition de la commission régionale du patrimoine et des sites d'envisager l'extension au classement de la basilique Saint-Férréol et Saint-Ferjeux dont l'intérêt historique et architectural avait déjà été reconnu par son inscription au titre des monuments historiques en date du 27 octobre 2006.

Au regard des qualités architecturales de ce monument, je confirme notre accord au classement de la basilique pour que l'instruction d'extension de protection puisse se poursuivre. Le Conseil municipal sera, dans les prochains mois, sollicité pour qu'il se prononce sur le classement au titre des monuments historiques de la basilique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice régionale des affaires culturelles, l'expression de ma considération distinguée.

